

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	28	28 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 avril 2026

Date d'affichage 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, DE BOUEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentée : LADOUX Cécile par ZWALD Jérémy.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS**
N° de délibération : **2026-40**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	29	29	0	0	0

Rapporteur : Steve ROUSSEL

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place, dans chaque commune, d'un conseiller municipal chargé des questions de défense ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant la volonté de l'État de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées ;

Considérant que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions relatives à la défense et aux relations armées-Nation ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, parmi les membres du conseil municipal, un élu chargé de cette mission ;

Je vous propose de désigner Monsieur Henri JOTTE en tant que correspondant Défense et Mme Emilie DA SILVA en tant que suppléante.

La commission « Finances-Affaires générales » du 22.04.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Henri JOTTE, conseiller municipal délégué, en qualité de Correspondant Défense de la commune de Saint-Julien-les-Villas.
- **DE DÉSIGNER** Madame Emilie DA SILVA, maire-adjointe, en qualité de suppléante.
- **DE DIRE** que le correspondant défense exercera ses missions dans le cadre des instructions ministérielles en vigueur, en lien notamment avec le Délégué militaire départemental.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à transmettre la présente délibération aux services compétents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.04.28 18:12:39 +0200
Ref:10909765-16448163-1-D
Signature numérique
le Maire